

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1872.

Crédits supplémentaires au Ministère des Travaux Publics, à concurrence
de fr. 4,788,929-70.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi ayant pour objet d'allouer à mon Département des crédits supplémentaires, à concurrence de fr. 4,788,929-70. Ces crédits sont destinés, soit à payer des créances arriérées se rapportant à des exercices clos (1871 et antérieurs), soit à pourvoir à l'insuffisance que présentent certaines allocations du budget de 1872. Ceux de la première catégorie font l'objet de l'art. 1^{er} du projet de loi ci-annexé ; ils s'élèvent à fr. 247,518-70 ; ceux de la seconde catégorie sont détaillés à l'art. 2 de ce projet de loi ; ils forment un total de 4,541,411 francs.

Bien que l'exercice 1872 ait encore un mois et demi de durée légale et que, par conséquent, la situation budgétaire puisse se modifier encore jusqu'au 31 décembre prochain, je me vois dans l'obligation de devancer l'époque ordinaire de la présentation des projets de loi de crédits supplémentaires, et de demander, dès à présent, ceux dont la nécessité est constatée, à cause, d'une part, de l'importance même des crédits que j'ai l'honneur de solliciter, en ce qui concerne les services des chemins de fer, postes et télégraphes, et, d'autre part, de l'impossibilité de différer le payement des fournitures adjudgées.

EXERCICE CLOS.

Les crédits demandés pour solder des créances arriérées se rattachant à des exercices clos se subdivisent comme suit, par branche de service :

Administration centrale	fr. 2,263 45
— des ponts et chaussées	57,601 40
— des chemins de fer, postes et télégraphes	187,653 85
Total	fr. <u>247,518 70</u>

Le tableau annexé au projet de loi indique les noms des créanciers, l'objet et le montant des créances ; les causes pour lesquelles elles n'ont pas pu être soldées en temps opportun. Je crois pouvoir m'y référer.

EXERCICE 1872.

Ainsi que l'indique le projet de loi, la somme de 4,541,411 francs, à laquelle s'élèvent les insuffisances constatées des allocations budgétaires allouées pour 1872, se subdivise comme suit :

Administration centrale	fr.	8,500
— des ponts et chaussées		113,000
— chemins de fer, etc.		4,419,911
	Total . . fr.	4,541,411

Voici la justification des crédits demandés.

Administration centrale.

ART. 4. *Traitements et salaires des huissiers, messagers et gens de service* fr. 8,500

La note justificative des amendements proposés au projet de budget de 1873 expose les raisons qui nécessitent une augmentation, à concurrence de 12,400 francs, de l'allocation affectée à cette partie du personnel. C'est, d'une part, la nomination de plusieurs agents nouveaux (concierge, hommes de peine, agents préposés au classement des coupons), c'est, d'autre part, l'obligation morale où je me suis trouvé, par suite de la cherté excessive des denrées alimentaires et de tous les objets nécessaires à la vie, d'augmenter quelque peu le salaire quotidien des agents subalternes de l'administration, afin d'alléger, dans une certaine mesure, les charges nouvelles que cette situation leur impose. Cette double cause s'étant manifestée dans le cours de l'année actuelle, elle a eu pour effet inévitable de rendre insuffisante l'allocation votée à l'art. 4 du budget de 1872.

CHAPITRE II.

Ponts et Chaussées.

ROUTES.

ART. 7. *Entretien ordinaire, travaux d'amélioration; établissement de routes nouvelles; subsides.* Insuffisance fr. 50,000

Le Département de la Justice ayant réclamé la construction immédiate de la partie de la route de Merxplas à Ryckevorsel, comprise entre Merxplas et la colonie agricole de l'État, il a fallu procéder à l'adjudication des travaux, vers le milieu de l'année actuelle, alors que le crédit de 800,000 francs, affecté à l'établissement de routes nouvelles, était presque complètement engagé. L'acquisition des terrains et les travaux de terrassements, de pavage, etc., ont occasionné une

dépense de 75,000 francs. La somme demandée est destinée à pourvoir à l'insuffisance qui en est résultée.

BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, etc.* Allocation demandée fr. 48,000

Mon Département, d'accord avec celui des Finances, s'est chargé de pourvoir, à partir de 1872, à l'entretien des principaux bâtiments de la douane, qui sont au nombre de quatorze. En outre, pendant cette année, huit nouveaux immeubles situés à Bruxelles ont également dû être entretenus aux frais de l'État. D'un autre côté, l'administration des chemins de fer a fait exécuter divers travaux d'appropriation à deux maisons de la rue Ducale, qui ont été louées pour y installer plusieurs de ses bureaux. Il n'a pas été possible de couvrir les dépenses dont il s'agit au moyen du crédit alloué au budget pour l'entretien des bâtiments civils.

ART. 10^{bis}. *Construction à Esschen et à Comines de deux bâtiments pour le service de la douane* fr. 6,000

Le résultat de l'adjudication a dépassé de cette somme l'estimation qui avait été faite lors de la demande du crédit alloué pour ces travaux au budget de 1872.

RIVIÈRES ET CANAUX.

ART. 53. *Yser. — Travaux d'amélioration, etc.*

L'allocation de 56,000 francs, votée au budget de 1872, présente une insuffisance de 9,000 francs, provenant surtout de l'acquisition des terrains et des travaux de recreusement de l'Yser.

CHAPITRE IV.

Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

Les dépenses afférentes à l'exercice 1872, effectuées ou engagées en sus des crédits votés, s'élèvent pour l'ensemble des services, comme il est indiqué ci-dessus, à la somme totale de 4,419,911 francs, dont 4,312,552 francs concernent exclusivement le service des chemins de fer.

A première vue, ce chiffre peut paraître considérable; mais il y a lieu de tenir compte :

1° De ce que les prévisions de l'exercice 1872 ont été basées sur un mouvement qu'on supposait devoir être le même qu'en 1871, tandis que l'on peut prévoir, dès à présent, d'après les résultats connus des huit premiers mois, qu'il y aura, pour 1872, un accroissement considérable de trafic. C'est ainsi que, pour les grosses marchandises et pour les voyageurs, il y aura une augmentation de 28 p. % par rapport à l'année précédente;

2° Du renchérissement de la main-d'œuvre et de toutes les matières, qui s'est fait sentir dans une forte proportion. On peut en juger par ce fait, que les rails

ont coûté en moyenne environ 15 p. % de plus que les prévisions, les billes environ 6 p. %, le combustible 16 p. % et la plupart des autres objets de consommation, de 10 à 12 p. %; et encore cette moyenne n'est-elle due qu'à cette circonstance que beaucoup de marchés avaient été conclus avant la hausse extraordinaire qui s'est produite dans ces derniers temps ;

3° De ce que la reprise exceptionnelle des affaires qui s'est manifestée en 1871, l'annexion d'un réseau important et le développement, sans exemple, des transports, n'ont pas permis à l'administration d'effectuer, dans le courant de cet exercice, les extensions et réparations que nécessitait son matériel; en d'autres termes, de ce que l'extension des moyens d'exploitation et, par conséquent, la dépense n'ont pu suivre ce brusque mouvement et sont ainsi retombées en grande partie à charge de l'exercice 1872; et

4° De ce que, en 1872, de nouvelles sections ont été mises en exploitation dans des conditions onéreuses.

En résumé, l'exercice 1872 a supporté des charges nombreuses au bénéfice de l'année toute exceptionnelle de 1871; de sorte que, pour rétablir la vérité des faits, il serait plus rationnel de ne considérer ces deux exercices que comme constituant un ensemble indivisible, ou tout au moins de restituer à 1871, à la décharge de 1872, la part de dépenses qui eût dû réellement lui incomber.

Il est essentiel de ne pas perdre de vue, toutefois, que, malgré les diverses circonstances énumérées ci-dessus et dont les annales de nos chemins de fer n'offrent pas de précédent, l'exercice 1872, tout compte fait, présentera encore un reliquat de plus de 20 millions au profit du trésor public (62,000,000-41,372,000). Ces résultats sont comparativement plus favorables que ceux des exercices antérieurs.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 55. *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Insuffisance. fr. 875,000

Cette insuffisance est due à la nécessité où s'est trouvée l'administration de porter à 80,000 au lieu de 63,000 environ, le nombre des rails à renouveler en 1872, et à l'obligation d'acquérir les billes destinées à ce renouvellement supplémentaire.

ART. 56. *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers. L'insuffisance de fr.*

150,000

se justifie par le développement, hors de toute prévision, du trafic, qui a exigé naturellement une augmentation des travaux d'entretien et d'amélioration, et, en outre, par la dépense extraordinaire nécessitée par le renouvellement supplémentaire dont il est parlé à l'art. 55.

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 58. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit demandé fr. 722,114

~~1,747,114~~

A reporter fr. 1,747,114

Report. . . . fr. 1,747,114

La nécessité de ce supplément d'allocation s'explique : d'une part, par l'obligation où s'est trouvée l'administration de recruter des ouvriers supplémentaires et de les payer à des prix exceptionnels; et, d'autre part, par la nécessité de faire travailler cinq quarts par jour dans les ateliers et à l'arsenal, afin d'assurer les réparations à effectuer au matériel, dont l'état d'usure est la conséquence du développement extraordinaire du trafic, signalé à l'art. 56 ci-dessus, etc.

ART. 60. *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.* Insuffisance fr. 1,009,180

Elle est due à la hausse extraordinaire qui s'est produite dans le prix des charbons comme aussi au développement du trafic.

ART. 61. *Entretien, réparations et renouvellement du matériel.* Insuffisance fr. 646,228

Le développement extraordinaire du trafic et le renchérissement de toutes les matières premières expliquent suffisamment cet excédant de dépense.

TRANSPORTS.

ART. 63. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.* Insuffisance fr. 590,016

Outre les causes déjà citées, l'insuffisance constatée a été le résultat de l'accroissement de personnel, nécessité par l'augmentation qui s'est produite dans le mouvement des voyageurs et le transport des grosses marchandises.

ART. 63^{bis}. *Primes pour encourager la marche régulière des convois.* Insuffisance fr. 15,000

Le chiffre des liquidations déjà proposées fait présumer qu'il y aura un déficit de 15,000 francs sur l'allocation.

ART. 64. *Frais d'exploitation.* L'insuffisance de fr. 90,014

s'explique par les motifs généraux énoncés ci-dessus, c'est-à-dire le renchérissement de toutes les matières premières et l'extension des transports, qui devait naturellement faire augmenter les consommations dans une proportion égale.

ART. 66. *Pertes et avaries.* Insuffisance fr. 270,000

D'après les liquidations déjà effectuées, les réclamations en voie

A reporter . . . fr. 4,167,552

Report fr. 4,167,552

d'instruction et celles qui pourront se produire encore, il est probable que le crédit voté au budget présentera un déficit de la somme mentionnée ci-dessus.

POSTES.

ART. 72. *Matériel, fournitures de bureaux, frais de loyer et de régie. Le crédit supplémentaire de fr. 88,070*

demandé à cet article, se justifie par les frais résultant de la réorganisation des services, de l'installation des chefs de ces services en province ; de la création de nouveaux bureaux de perception et de la prise en location directe, par l'administration, des locaux destinés aux bureaux en général.

ART. 72^{bis}. *Construction d'un local destiné au service de la poste aux lettres et éventuellement à ceux du chemin de fer et des télégraphes à Alost. Insuffisance . . . fr. 10,789*

résultant de modifications apportées au projet primitif.

TÉLÉGRAPHES.

ART. 75. *Entretien. L'insuffisance de fr. 8,500*

est due aux dépenses d'extension et d'amélioration du service, qui se sont imposées rigoureusement, et en partie aussi au renchérissement qui a atteint tous les objets de consommation.

SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 78. *Matériel et fourniture de bureau. Insuffisances. fr. 145,000*

Les publications relatives à la réorganisation de l'administration, l'extension des services, la reprise de nouvelles sections de chemins de fer et leur approvisionnement d'imprimés et d'instructions qu'il a fallu réimprimer pour leur usage, en dehors des prévisions de l'administration, ont occasionné des dépenses supplémentaires pour le paiement desquelles il y a nécessité de solliciter le crédit demandé à cet article.

Fr. 4,419,911

J'ai la confiance, Messieurs, que ces explications vous paraîtront satisfaisantes et vous détermineront à donner votre adhésion au projet de loi ci-joint.

Le Ministre des Travaux Publics,

F. MONCHEUR.

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1871 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des Travaux Publics pour l'exercice 1872, jusqu'à concurrence de fr. 247,518-70, et y formeront un chapitre X, subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 89. Matériel : fournitures diverses (exercice 1871) fr. 2,265 45

§ 2. PONTS ET CHAUSSÉES.

ROUTES.

ART. 90. Plantations (exercice 1871) fr. 545 35

CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 91. Travaux d'entretien	{ (exerc. 1870).	5,782 51	
	{ (— 1871).	<u>1,640 07</u>	
			5,422 58

TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

ART. 92. Meuse (exercice 1869) fr.	29 45	
ART. 93. Sambre (— 1870)	5,511 97	
ART. 94. Yser (— 1871)	<u>1,292 25</u>	
		6,835 67

PORTS ET COTES.

ART. 95. Travaux d'entretien (exercice 1871) fr. 43,000 » 57,256 05

A reporter fr. 59,864 85

Report fr. 59,864 85

§ 3. CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Art. 96. Voies et travaux. — Salaires (exerc. 1871), fr.	31 98	
Art. 97. Traction. — Salaires . . . (— 1870). .	5 50	
Art. 98. Traction. — Travaux de réparation (— 71). .	13 82	
Art. 99. Transports. — Traitements. (— 1871). .	1,928 85	
Art. 100. Frais d'exploitation (— 1870). .	570 62	
	(exerc. 1867) 31 73	
	(— 1868) 591 60	
Art. 101. Pertes et avaries (— 1869) 3,224 43		
	(— 1870) 11,735 92	
	(— 1871) 130,000 »	
	<u>163,601 72</u>	
Art. 102. Télégraphes. — Traitements (exerc. 1871), fr.	1,498 39	
Art. 103. Services en général (— 1871). .	18,000 »	
	<u>187,633 83</u>	
Total de l'art 1er. fr.	247,518 70	

ART. 2.

Des crédits supplémentaires, à concurrence de fr. 4,541,411, sont alloués au Département des Travaux Publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1872. Ils sont répartis comme suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 4. Salaires des gens de service fr. 8,500 »

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES.

ROUTES.

Art. 7. Entretien ordinaire. . . fr. 50,000 »

BÂTIMENTS CIVILS.

Art. 9. Entretien et réparation, etc. 48,000 »

Art. 10bis. Construction à Esschen et à Comines de deux bâtiments pour le service de la douane 6,000 »

104,000 »

RIVIÈRES ET CANAUX.

Art. 35. Yser. — Travaux d'amélioration . . . fr. 9,000 » 113,000 »

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, ETC.

VOIES ET TRAVAUX.

Art. 35. Billes, rails, accessoires, etc. 875,000 »

Art. 36. Travaux d'entretien, etc. . 150,000 »

1,025,000 »

A reporter. fr. 1,025,000 » 121,500 »

Report. fr. 1,023,000 » 121,500 »

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 58. Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . .	722,114 »	
ART. 60. Combustible et autres objets de consommation . . .	1,000,180 »	
ART. 61. Entretien, réparation et re- nouvellement du maté- riel	646,228 »	
	<u>2,377,522</u>	»

TRANSPORTS.

ART. 63. Salaires des agents payés à la journée ou par mois, fr.	590,016	
ART. 63bis. Primes pour encourager la marche régulière des con- vois	15,000 »	
ART. 64. Frais d'exploitation	90,014 »	
ART. 66. Pertes et avaries	270,000 »	
	<u>765,030</u>	»

POSTES.

ART. 72. Matériel, fourniture de bu- reau fr.	88,070 »	
ART. 72bis. Construction d'un local destiné au service de la poste aux lettres et éven- tuellement à ceux du che- min de fer et des télé- graphes à Alost	10,789 »	
	<u>98,859</u>	»

TÉLÉGRAPHES.

ART. 73. Entretien fr.	8,500 »
----------------------------------	---------

SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 78. Matériel et fournitures de bureau. . . . fr.	145,000 »	<u>4,419,911</u> »
---	-----------	--------------------

Total de l'art. 2 fr. 4,341,411 »

ART. 3.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1872.

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1872.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

F. MONCHEUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

État des créances arriérées se

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
<i>Administration centrale.</i>		
1	Ville de Bruxelles	Distribution d'eau
2	Régie du <i>Moniteur</i>	Tirés à part, etc.
3	Compagnie continentale du gaz.	Fourniture supplémentaire de gaz
<i>Ponts et chaussées. (Routes.)</i>		
4	A. Nicaise, à Obourg	Travaux d'élagage
<i>Canaux et rivières.</i>		
5	Deketelaere, à Bruges	Reconstruction du quai Sainte-Anne à Bruges.
6	P.-J. Baudoux, à Rives	Travaux de goudronnage exécutés sur le 2° lot du canal de Charleroi à Bruxelles.
7	Id.	Solde du prix des travaux d'entretien, à forfait, exécutés sur le 2° lot du canal de Charleroi à Bruxelles.
8	Id.	Solde du prix des travaux d'entretien extraordinaire, exécutés sur le 2° lot du canal de Charleroi à Bruxelles.
9	Dembour-Toussaint, à Dinant.	Prix de location du magasin qui a servi à abriter le scaphandre et les matériaux provenant du pont provisoire de Dinant.
10	L. Descamps, avoué, à Bruxelles.	Honoraires dus en cause de M. David-Verbist, armateur à Anvers, contre le Département des Travaux Publics.
11	J.-B. Petit, à Pont-à-Celles.	A titre d'indemnité, pour avoir fourni à l'administration des cordes pour la traction du brise-glace sur les embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles.
12	F. Collinet, avoué, à Liège.	Coût d'un exploit de signification à l'État dans l'instance d'appel en cause de l'État contre les frères Gillard, (canal de Maastricht à Bois-le-Duc).
13	V ^e Frédéricx, à Liège	Dépense supplémentaire occasionnée par l'accident survenu, au mois de juin 1874, à la balance en fer établie au pont-levis n° 4, du canal de Liège à Maastricht.
14	L. Gilkinet, notaire, à Liège.	Déboursés et honoraires du chef de la passation d'un acte de décharge d'une somme de 520 francs, consignée au profit du sieur Bikar, à Visé.

rapportant à des exercices clos.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1872 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
		CHAPITRE I.	
635 49	1871	Art. 98.	Insuffisance de crédit.
797 70	1871	—	Id.
830 26	1871	—	Id.
545 35	"	Art. 90.	
5,274 84	1870	Art. 91.	Insuffisance de crédit.
91 91	1870	—	Id.
201 75	1870	—	Id.
215 81	1870	—	Id.
82 50	1871	—	Id.
361 78	1871	—	Id.
100 "	1871	—	Id.
10 79	1871	—	Envoi tardif des pièces comptables.
885 "	1871	—	Id.
20 45	1869	Art. 92.	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
15	M. Cuvelier, à Namur. . .	Travaux de construction d'un perré en aval du pont de Loup sur la Sambre, pour rendre au chemin de halage sa largeur normale.
16	E. Julien, à Ghistelles. . .	Travaux supplémentaires, exécutés pour consolider, au moyen de revêtements en fascinage, quelques parties des talus du redressement de la courbe de l'Yser en aval d'Elzendamme.
17	Divers	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.
<i>Chemins de fer.</i>		
18	Directeur de la Régie . . .	Salaires d'agents du service des voies et travaux.
19	Id.	Salaires d'agents du service de la traction.
20	Société du charbonnage du Couchant du Flénu.	Réparation de wagons.
21	Directeur de la Régie et divers chefs de station.	Traitements d'agents du service des transports.
22	Divers	Frais d'exploitation
23	Bruno, avoué	Pertes et avaries
24	Devillers	Id.
25	Divers	Id.
26	Id.	Id.
27	Id.	Id.
28	Administration de la trésorerie et de la dette publique.	Traitements, etc. — Télégraphes
29	Divers	Matériel, etc. — Services en général
TOTAL fr.		

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1872 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
5,511 97	1870	Art. 93.	Envoi tardif des pièces comptables.
1,292 25	1868	Art. 94.	Id.
45,000 »	1871	Art. 95.	Insuffisance de crédit.
31 95	1874	CHAPITRE XI. Art. 96.	Id.
3 50	1870	Art. 97.	L'intéressé ne s'est présenté qu'en 1872 pour toucher ce salaire.
18 82	1874	Art. 98.	Envoi tardif des pièces comptables.
1,928 85	1874	Art. 99.	Insuffisance de crédit.
570 62	1870	Art. 100.	Envoi tardif des pièces comptables.
31 75	1867	Art. 101.	Envoi tardif des pièces justificatives.
594 60	1868	—	Id.
3,224 45	1869	—	Id.
11,755 92	1870	—	Id.
150,000 »	1871	—	Les litiges n'ont pu être terminés avant la clôture de l'exercice.
1,498 59	1871	Art. 102.	Envoi tardif des pièces justificatives.
18,000 »	1871	Art. 103.	Insuffisance de crédit.
247,518 70			